

Solidaires



Branche INRA

Interventions délégation SUD-RE & courte synthèse des échanges

Comité Technique du 5 octobre 2012

A l'ordre du jour de ce premier CT avec le nouveau PDG, François HOULLIER

- introduction par François Houllier
- approbation des procès verbaux des séances du 1 et 13 juin
- suivi des avis et questions traitées lors des précédents CT
- information sur les Assises de l'ESR
- 2eme convention triennale INRA-FIPHFP
- projet de note de service sur la répartition des responsabilités entre PC et DSA
- Evolution du régime des missions
- projet de NS relative aux missions de longue durée à l'INRA
- schéma directeur des systèmes d'information
- renouvellement convention GIP ECOFOR
- questions diverses (à la demande de syndicats) : accueil des CDD et application de la loi Sauvadet, fusion des départements BV et GAP

Intervention introductive SUD, sur le registre « STOP au fonctionnement sur le mode dégradé »

« Lors d'un premier échange avec les syndicats la semaine dernière, vous avez indiqué, que vous étiez en phase d'écoute.

Pour ce premier Comité Technique, nous n'allons pas faire le recensement de tout ce qui nous apparaît nécessaire de changer à l'INRA (d'autant que la CGT vient d'en faire le rappel).

Pour faire court disons que nous attendons la fin du culte des EX : celui de l'Excellence qui cultive l'Exclusion, la première de ces exclusions étant la précarité. Et que nous demandons une recherche publique qui soit ouverte sur la société et les attentes du plus grand nombre.

Mais notre sentiment en cette fin 2012 est que nous sommes loin de voir les améliorations promises par le nouveau gouvernement, alors que pour reprendre le titre du texte que nous avons diffusé en guise de contribution aux pseudo-assises de l'ESR, nous sommes confrontés à une recherche publique de plus en plus dégradée... C'est un constat qui englobe tous les secteurs, le commentaire désabusé entendu récemment sur un site : « nous sommes maintenant habitués à travailler sur le mode dégradé », nous paraît bien illustrer l'impression générale.

2 exemples dans l'actualité de cette seule semaine :

- sur la gestion du personnel, la mise en application des nouvelles grilles indiciaires fait faux bond pour la 2eme fois, après le premier décembre 2011, rien à nouveau ce premier octobre 2012. Un retard de bientôt 2 années par rapport à d'autres secteurs, et qui pénalise de nombreux agents partants (ou déjà partis) à la retraite
- sur la mission d'expertise indépendante de l'INRA qu'attendent les citoyens. Comment leur confiance ne serait-elle pas ébranlée après avoir lu le bandeau présentant G Pascal hier sur TF1 «ancien toxicologue, spécialiste sur les OGM à l'INRA - consultant de firmes agro-alimentaires » ? S'il est désormais rétribué par un secteur privé, partie prenante de la controverse en cours, ne serait-il pas normal (éthique ou déontologique) qu'il ne fasse pas référence à l'INRA pour donner cet interview ?

Autre dégradation vécue cette rentrée, avec le déroulement même des assises de l'Enseignement Supérieur Recherche, le comité de pilotage INRA a déjà sans doute pu vérifier que la commande était intenable en terme de calendrier, pour que les agents puissent s'approprier les enjeux et contribuer collectivement.

Au-delà de ces 3 exemples d'actualité récente, c'est tout le processus du travail collectif qui est désormais dégradé au point que certaines équipes, sous tension, n'arrivent plus à intégrer les nouvelles recrues. Et ce sont ces nouveaux arrivants qui se voient en situation de refus de titularisation... Ce sont des collègues de travail qui craquent, se trouvent en soins ou en arrêt de travail sans que ces atteintes à leur santé soient prises en compte comme conséquences de risques professionnels, au point de voir leur situation financière devenir parfois critique.

Aussi si nous savons que pour en finir avec les EX et obtenir satisfaction sur les revendications, il risque de se passer encore quelque temps, nous ne pouvons nous habituer à ces nouvelles dégradations. En tant que syndicat nous nous sommes donnés comme priorité de les stopper. En tant que président de l'INRA, il s'agit de dossiers sur lesquels vous avez la possibilité d'agir. Nous espérons que vous êtes bien à l'écoute et que vous répondrez à ces urgences.

Et pour finir, toujours sur ce constat de fonctionnement en mode dégradé, l'ordre du jour de ce Comité Technique nous pose problème. Comment peut-on donner un avis sur la nouvelle convention FIPPHFP, alors que les 2 autres instances internes censés éclairés les membres du CT, le CCHSCT et la CNAS n'ont pas encore étudié le document. Nous voulons revenir à de bonnes pratiques de concertation ».

Et nous avons rajouté 2 exemples de fonctionnement dégradé, au cours de l'échange qui a suivi :

« Monsieur le Président, vous nous incitez à participer aux assises territoriales de l'ESR, alors que dans la plupart des régions elles se tiennent à guichet fermé, sur invitation... Il y a comme un bug !

Le 5 juillet d'hier, le premier ministre a officiellement mis fin à la RGPP, le même jour la DG de l'INRA signait une lettre de mission d'audit sur le fonctionnement d'un SDAR, en reprenant comme critères de cette évaluation, ceux mis en avant par le processus de la RGPP. Il est vrai que sur ce registre, nous n'avons pas vu le changement de politique annoncé ! »

Dans son intervention, F Houllier a d'abord précisé qu'il serait présent tout ce CT, moyennant quelques coupures liées à l'actualité et qu'il est bien en période d'écoute. Il souligne que sa désignation rapide, dès juillet, illustre que les autorités marquent un intérêt pour la recherche publique. Il précise qu'ayant participé à la définition des orientations de l'INRA 2020, sa politique scientifique se situera dans la continuité, tout en faisant évaluer quelques modalités (notamment sur les méta-programmes).

Il constate que les revendications principales (énumérées par la CGT) concernent au-delà de l'INRA, et considère qu'avec le projet de budget 2013, bien que n'étant pas prioritaire, la recherche est finalement favorisée. La contribution institutionnelle de l'INRA souligne le rôle des EPST, en décalage avec la démarche promue par ceux qui mettent l'université au centre du dispositif, les autres structures à la périphérie. Il considère que la contribution interne a fait l'objet d'une participation correcte dans les centres et incite les agents à participer aux échanges territoriaux. La période difficile n'empêche pas de mener des évolutions à la marge

Concernant la seule question d'actualité portant sur la controverse OGM, le PDG précise que la composition des bandeaux d'annonce est sous la seule responsabilité de la chaîne, et que l'interviewé avait toute légitimité pour s'exprimer à titre individuel. Il précise qu'il y a un code de déontologie qui se met en place et que le comité d'éthique a donné un avis sur le partenariat, même s'il n'est pas encore diffusé en interne.

M EDDI précise qu'il y a régulièrement des audits, et que cela n'a rien à voir avec la RGPP...

Sur les structures, le PDG précise les alliances sont nécessaires, comme lieux de coordination, mais pas sous un format organique (pas de couche supplémentaire au mille-feuilles). Autre exemple positif selon elle, l'évolution de l'AERES qui devait prendre en compte la diversité des missions à l'INRA : c'est reconnu dans leur dernier canevas des évaluations, récemment diffusé.

Autres échanges vifs sur la PES, M EDDI assurant que la direction ne s'est pas exprimée à ce sujet dans sa contribution aux Assises ; et sur Saclay, la DG indiquant une nouvelle fois que rien de définitif ne sera effectué d'ici la clôture de ces Assises.

Adoptions des PV des CT du 1^o JUIN et du 13 JUIN

Une première : les représentant/es du personnel, à l'unanimité, ont refusé de valider le procès verbal de la réunion du 1 Juin pour désaccord sur le point concernant la fusion des centres de Tours et d'Orléans.

Lors de la séance, les représentants du personnel ont en effet présenté et voté une motion condamnant ce projet de fusion. La Direction considère ce texte comme un « avis du CT », ce qui n'a pas, suivant le règlement intérieur dudit CT, la même signification. Au-delà du contexte (du coup le CT du 13 juin ne devrait pas être considéré comme donnant un second avis sur le sujet) il s'agit aussi d'une question de fond sur le fonctionnement même de l'instance.

Suivi des sujets traités lors des CT précédents

Il y a consensus pour trouver cette fiche de suivi comme une bonne pratique, nous permettant en ce qui nous concerne de pouvoir vérifier si ce CT arrive à peser sur l'évolution de certains sujets.

Parmi les suivis : l'arlésienne de l'application du NES (corps TR et AI) qui avait fait l'objet de la première motion du CT, le 21 décembre 2011, renouvelée en juin dernier, sans succès à ce jour.

Pour la DG il s'agit d'un simple retard de finalisation, le texte étant bouclé du côté de l'administration. SUD rappelle que la motion demandait à l'INRA de prendre des initiatives pour la sortie rapide du texte. S'il « coince » toujours à la mi-octobre, nous lui rappellerons !

Information sur le déroulement des assises

SUD lit quelques extraits de son expression en guise de contribution - [un 4 pages en self sur le site du syndicat](#) -

« Les assises ... on peut dire qu'il s'agit d'une consultation express qui, à peine lancée, est déjà en voie d'achèvement à l'échelle des centres INRA.

Le Comité de pilotage, mis en place par la Direction de l'INRA, résume bien le cadre de cet exercice imposé : « *Une consultation large a eu lieu en 2004... Les thèmes étaient similaires : science et société, organisation et financement. Huit ans après les questions posées, restent pour beaucoup d'actualité. Cependant, le paysage de la Recherche a beaucoup changé : création de l'ANR, l'AERES et des Pôles de compétitivité, intensification de la territorialisation ... Cette nouvelle consultation doit intégrer ces évolutions majeures.* »

D'où, en cohérence, notre positionnement syndical avec la reprise des exigences formulées depuis 2004 (budget, emplois, ouverture citoyenne) et le retrait des nouvelles structures imposées (ANR, AERES et tous les dispositifs en EX).

On peut dire que tout se dégrade, y compris le processus de consultation !

En 2004, la consultation des « Etats Généraux » sur les centres INRA s'était déroulée tout au long du printemps. Cette fois ci, la copie sera rendue après un mois.

La grande majorité des agents, désabusée, n'y participe pas. Il s'agit là d'une occasion ratée pour un réel échange citoyen sur les enjeux actuels de la recherche publique.

Autre inquiétude : la place majeure donnée à la consultation régionale.

Les grandes manœuvres des régions et de quelques lobbies, et la manière même dont est organisé le processus, avec des Assises « territoriales » sous contrôle du préfet, du recteur et du président de région, montrent bien que ce qui nous pend au nez c'est un grand pas vers la régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche entamée ces dernières années.

Cette orientation (avec la LRU, les PRES, Idex...) a déjà atomisé et dégradé les capacités publiques et nationales de recherche, au profit de groupes de pression, notamment économiques, sans pour autant améliorer le développement de la recherche privée !

Avant même la tenue des « Assises », la recherche publique est-elle lourdement condamnée ?

Les annonces gouvernementales nous préparent au régime sec pour le budget 2013 (même s'il semble être « moins pire » que prévu) avec en plus le maintien des dispositifs qui dépouillent les EPST de leur mission et le recours toujours effréné aux contrats précaires.

Depuis 2004, nous dénonçons les mêmes dérives et formulons les mêmes propositions.

Nous demandons une recherche publique en prise avec la société avec l'ouverture de ses instances de gouvernance à la diversité de la demande sociale et des missions dédiées au service du public, et non du profit.

Nous voulons une recherche publique indépendante, avec des financements pérennes et du personnel titulaire travaillant à plein temps pour la recherche. Or la population de non-titulaires atteint aujourd'hui environ 30 % des emplois des EPST exprimés en ETP.

Arrêtons la pression sur les collectifs de travail et sur chaque agent. Arrêtons les réorganisations permanentes des structures (les TGU, les fusions de centres) accompagnée de précarité de l'emploi. Arrêtons la mise en compétition des agents avec la PESTe et autres primes entraînant toujours plus de tension au travail.

Finissons en avec le culte de l'excellence et toutes les structures en Ex qui génèrent de l'exclusion qui détricote nos collectifs de travail, substituant la compétition à la coopération, mettant sous pression les individus et les collectifs. La principale Exclusion est celle de l'emploi, avec l'explosion des contrats précaires.

Il faut rendre leur considération à tous les personnels de la recherche »

Convention avec le FIPHFP, plan d'actions (handicap)

Le CT est sollicité pour donner son avis sur le plan d'actions de la seconde convention triennale (2013-2016) en préparation avec le FIPHFP, plan qui sera également soumis aux structures CCHSCT et CNAS (action sociale) d'ici le 14 décembre où le projet sera présenté au Comité National du FIPHFP (organisme similaire à l'AGEFIPH du privé, en charge de la gestion d'un fonds handicap dans les 3 versants de la Fonction Publique).

SUD rappelle son intervention de début de séance, pour nous il n'est pas question de donner un avis aujourd'hui avant que l'éclairage des 2 autres instances, censées éclairées le CT et sans avoir eu le temps de se concerter avec les délégué/es CAPN actuellement confrontés à plusieurs refus de titularisation après l'année en voie contractuelle.

L'administration précise que pour elle il s'agit de se caler dans le calendrier du FIPHFP afin d'avoir une nouvelle convention opérationnelle dès le début 2013. Il est finalement convenu qu'après un premier échange de présentation ce jour, l'avis sera donné au CT prévu fin novembre.

Nous aurons donc l'occasion d'y revenir. Le projet de nouvelle convention se situe dans la continuité, avec une attention plus importante aux reconversions en cours de carrière et un projet de comité médical propre à l'INRA (actuellement comités de réforme interministériels départementaux).

La CGT est revenu sur l'augmentation des refus de titularisation dans la dernière période. SUD rappelle 2 critères d'évaluation de ce dispositif : la qualité des insertions, au-delà du bilan quantitatif (important à l'INRA) et la capacité à lever les obstacles au recrutement par la voie normale du concours, la voie contractuelle ne devant être qu'un recours transitoire...

Notes de service sur les frais de mission

Brièvement, tant il est difficile de synthétiser les multiples aspects techniques et administratifs abordés par ces notes :

- pour celle concernant les frais de mission en France, il s'agit de quelques ajustements dont l'introduction d'une catégorie de « grands voyageurs », administrée par le DG délégué lui-même, qui

pourrait se faire rembourser l'hôtel au-delà des 60 euros réglementaires, sans passer par la centrale (pour tenir compte de déplacements parfois peu anticipés). Une liste « VIP » a commenté SUD !
- pour celle concernant les missions à l'étranger, déjà présentée en début d'année, plusieurs améliorations de gestion, interrogation sur la prise en compte des stagiaires, sur certaines formulations...

Renouvellement du GIP Ecofor

Un GIP avec de multiples partenaires, employeur direct de quelques agents (de l'ordre de 4 l'an dernier) pour une douzaine au total (les autres étant détachés des organismes partenaires), il s'agit du second renouvellement pour 10 ans, après une modification intermédiaire intervenue en 2009 pour permettre au GIP d'élargir l'emploi direct. Les emplois directs correspondent nous dit-on à des profils non pourvus via la sollicitation, en interne de chaque partenaire.

La DG nous indique que le devenir des GIP dépendra d'une remise à plat prochaine de ces structures... annonce déjà formulée en 2009. A l'époque tous les syndicats s'étaient opposés à la demande d'augmenter l'emploi direct (1 ETP à l'époque). Cette année, la DG nous indique que tout arrêt brutal de la structure mettrait en situation difficile les agents sous contrats.

Résultat du vote : 1 NPPV (SUD), 8 Abstention, 1 Pour

Questions diverses : Fusion des départements BV et GAP, gestion des CDD

2 sujets qui fâchent

- La fusion à marche forcée des 2 Départements scientifiques au sein du « BAP » (Biologie et Amélioration des Plantes) : l'occasion pour SUD de rappeler que les instances dites de concertation de ces structures ne sont pas en capacité de remplir leur rôle, en rappelant que l'équipe SUD élue au CG de GAP avait jeter l'éponge, avec d'autres, dès le mandat précédent.

-Précarité, avec l'accueil des CDD et l'application de la loi Sauvadet

Les 2 questions sont totalement liés, sachant que la loi censée lutter contre la précarité a pour effet de la multiplier... avec la multiplication des non-renouvellement de contrats pour prévenir toute éligibilité à la loi ou à un futur dispositif du même ordre.

La colère monte dans les villes et centres, notamment du sud où des collectifs de précaires se constituent (Montpellier, Toulouse, Bordeaux...).

La CGT lit une déclaration des précaires de Toulouse (cf annexe de ce CR). La DG persiste dans son attitude de considérer qu'elle n'a pas changé de politique en dépit de sa note de juillet 2011.

Le CT, à l'unanimité, vote une motion demandant à la Direction générale de retirer cette note.

Concernant l'application de la (mauvaise) loi Sauvadet, annonçant des postes réservés pour le recrutement de CDD éligibles à la titularisation, la DG dit attendre les règles pour l'organisation de concours spécifiques. Elle se positionne pour que les candidat/es de tous les EPST puissent y postuler, afin, dit-elle, d'augmenter leur chance de réussite (nous avons compris l'inverse en juin).

SUD a également protesté contre l'absence de transmission de notes INRA concernant ce dossier aux syndicats, en dépit de l'assurance formulée en juin.

Le point Schéma Directeur des Systèmes d'Information est remis au prochain CT qui se tiendra le 29 novembre.

ANNEXE

Adresse du collectif des non-titulaires du centre INRA de Toulouse au comité technique de l'INRA du 05/10/2012

Nous, collectif des non-titulaires du centre de l'INRA de Toulouse, travaillons sur des contrats à durée déterminée, dans les différents corps de métier. Aujourd'hui, les non titulaires représentent plus d'une personne sur cinq à l'INRA. Nous risquons de nous retrouver tous au chômage du jour au lendemain à cause des conséquences de la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Cette loi, qui visait au départ à résorber la précarité, a été élaborée selon des critères si restrictifs que seulement 6 agents de l'INRA au niveau national étaient éligibles à la «CDisation». Par crainte que d'autres puissent intégrer ce processus ou concourir sur les postes réservés prévus à cet effet, plusieurs organismes ont anticipé la publication de cette loi par des mesures internes. C'est ainsi qu'à l'INRA un courrier de Michel Eddi a été adressé en juillet 2011 aux responsables de centres, de départements et des SDAR. Ce courrier, où la transformation d'un emploi précaire en un emploi permanent est qualifié de «risques», bloque la signature de nouveaux contrats au-delà de 3 ans de CDD déjà effectués (et 4 ans pour les doctorants), et ce malgré d'éventuelles interruptions entre les contrats. Cela contredit d'ailleurs un amendement déposé en 2012, qui exclut la formation doctorale du décompte de l'ancienneté.

A cause des extrapolations abusives de cette loi de la part de nos organismes de tutelle, nos laboratoires vont progressivement se vider de personnels qualifiés et expérimentés, même si les directeurs de laboratoire ont l'envie et les moyens de prolonger leurs contrats. Il va de soi que les directeurs de laboratoires préféreraient titulariser ces éléments, mais ils se heurtent au faible nombre de postes ouverts chaque année.

Nous nous retrouvons dans une situation absurde où nous ne pouvons ni prétendre à un poste de titulaire ou un CDI ni prolonger nos CDD. Le comble c'est qu'aujourd'hui nous ne nous battons non plus pour un emploi permanent, mais seulement pour pouvoir continuer de faire le travail que nous aimons, même dans la précarité.

C'est pourquoi, nous nous adressons à vous aujourd'hui pour demander que les recrutements de contractuels dans les organismes de recherche ne soient pas arbitrés selon des arrangements internes décidés par les directions générales.

Concernant l'INRA, ceci doit se traduire :

1) dans un premier temps, par l'annulation pure et simple des préconisations adressées par Michel Eddi. Aucun collègue ne doit voir son renouvellement de contrat ou un nouveau contrat refusé sous prétexte d'être précaire depuis trop longtemps.

2) et, à terme, nous souhaitons que l'INRA défende réellement la résorption de la précarité, non seulement pour le bien être des travailleurs, mais aussi car il en va de la qualité même des recherches et des travaux qui y sont menés.

Les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires.

Nous partageons ce combat avec des collègues non titulaires d'autres centres INRA, mais également d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, CNRS, INSA, etc. ; à Toulouse, Montpellier, Avignon, Nice, etc.). Nous espérons que nos interpellations successives à la ministre, aux responsables de nos organismes, dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou dans d'autres cadres, finiront par trouver un écho, un appui de la hiérarchie et des réalisations concrètes.